

Dijon. 15 Février 1900

Bon bon cher ami,

Bien à la hâte je vous adresse sous
pli recommandé les 26 premières pages en
manuscrit de ma traduction comprenant le
début du droit de famille et du mariage civil,
le titre des fiançailles et l'annotation du titre
sur la formation du mariage. La suite de ce
titre est trop peu avancé pour que j'en
l'envoie et je dois la conserver, pour poursuivre
mon travail. Ce que j'en envoie est donc bien
peu de chose encore. Du moins n'appréhendez-je
pas le retard de vous en fliger un bon

pimtera en vos demandant de me lui. Je
vous demandais surtout de vouloir lui en
dire très franchement en quoi ma manière vous
paraissait soit déplaisante en soi, soit peu
convenante avec la mes du Comte, ou en
désaccord avec le but général de l'œuvre. Et
sensis alors comment j'eus la réforme ou
la modifier. En tout cas, votre avis sera de nature à
aider ou à diriger mon travail futur. Et cela
peut m'épargner de plus de temps que j'appréhendais
beaucoup. — A l'occasion, pourriez-vous me dire
ce que les Allemands entendent au plus le par le
Obligation Intéressée pris dans son sens général. ^{M. L. L. L.}
remet vos yeux sur cette note dans la partie de l'Obligation.
Nelle voir il souvenis en soi. Et lui cordialement à vous.

Fr. Gony

73



Monsieur R. La Belle,
Professeur à la Faculté de Droit,
10 bis rue du Tré-aux-Lions,
Paris.

